

But

- Décrire les procédures de fonctionnement pour l'arrivage d'animaux de statut inconnu et/ou non approuvé au secteur zéro l'animalerie du CRCHU de Québec – Université Laval.

Généralités

- Cette procédure s'applique au site CHUL.
- L'accès à ces locaux est contrôlé par une porte à code. L'accès est restreint.
- La douche n'est pas requise pour accéder à ces locaux.
- Le personnel ayant eu accès au secteur souillé de dérivation et de cryopréservation de l'étage 0 doit prendre une douche avant d'aller à l'animalerie du Bloc T ou R (étage 3).
- L'utilisation du papier dans les locaux du secteur souillé de dérivations et de cryopréservation est limitée au minimum. Les formulaires sont plastifiés de façon à être facilement désinfectés.
- Tout le matériel qui doit entrer ou sortir du secteur souillé de dérivation et de cryopréservation doit subir une décontamination complète au peroxyde d'hydrogène. Il est très important de respecter un temps de contact approprié selon les pathogènes.

Matériel

- Bain de peroxyde d'hydrogène (ou autre désinfectant reconnu)
- Équipement de protection individuel (jetable seulement)
- Enceinte de sécurité biologique
- Supports et cages ventilées

Formulaires ou PNF reliés à cette procédure

- CHU-ANI-10 Réception des animaux
- CHU-ANI-14 Statut de santé des animaux

Définitions

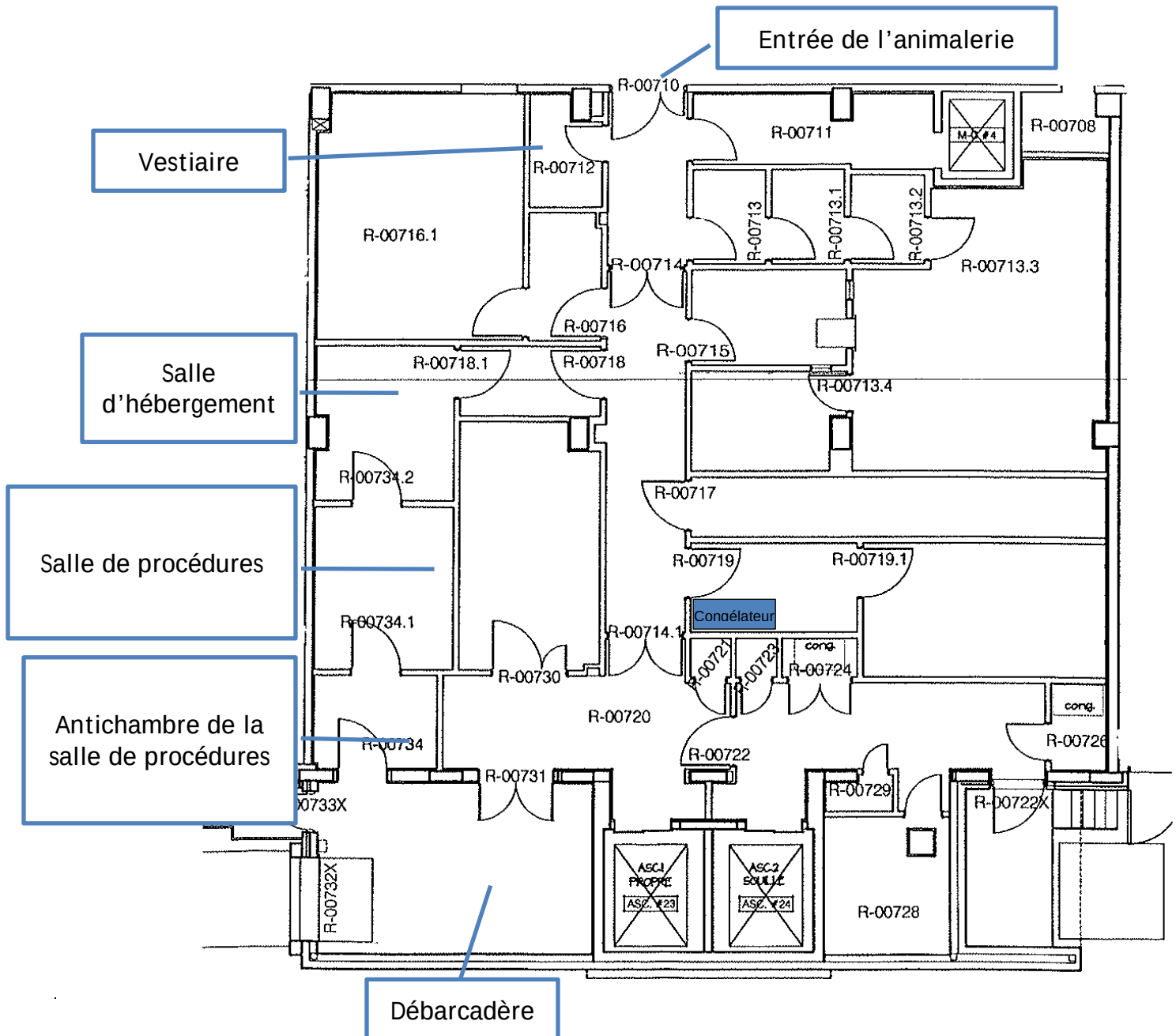
- **EPI**: Équipement de protection individuel
- **Dry-Shipper** : Le contenant servant à l'exportation de gamètes congelées
- **FIV** : Fécondation *in vitro*

- **Zone SPF Élite :** Salles de procédure et d'hébergement du secteur propre de dérivation et cryopréservation de l'animalerie du Bloc R 3^e étage.

Responsabilités

- Les membres de l'équipe du service de dérivation et de cryopréservation sont responsables d'appliquer les exigences de cette procédure.

Plan des locaux à l'étage 0 de l'animalerie du Bloc R



Consignes

I. Circulation du personnel dans les locaux du secteur souillé de dérivation et de cryopréservation de l'étage 0:

- À son arrivée, le personnel doit se rendre au vestiaire (R-00712) afin de revêtir un habit de travail et mettre des souliers dédiés à l'étage 0 avant de circuler.
- Avant d'entrer dans les locaux, le personnel doit consulter et respecter les affiches afin de revêtir l'équipement de protection individuel (EPI) spécifique.
- Pour la salle d'hébergement, le masque, le bonnet, la jaquette et les gants sont requis en tout temps. Le port de manchon est requis lors des euthanasies. Quant à la salle de procédure, la jaquette est requise en tout temps, tandis que les gants, le masque et le bonnet sont requis en période d'activités seulement.
- La circulation de la salle d'hébergement (R-00734.2) vers la salle de procédure (R-00734.1) est interdite sauf lors d'euthanasie pour le prélèvement des gamètes. En effet, la circulation de la salle d'hébergement vers la salle de procédure est permise uniquement pour transporter les animaux euthanasiés et submergés dans un bain de peroxyde d'hydrogène (ou autre désinfectant reconnu).
- Avant de quitter le secteur, le personnel doit retirer l'EPI. De retour au vestiaire, il doit se changer d'habit de travail avant de pouvoir aller dans une autre salle de l'étage 0 ou pour sortir de l'animalerie.

II. Circulation des animaux dans les locaux du secteur souillé de dérivation et de cryopréservation de l'étage 0 :

- Les animaux à dériver arrivent au débarcadère de la réception des marchandises du CHUL et ils entrent par la porte R-00710 de l'animalerie. Avant d'acheminer les animaux vers le local d'hébergement (R-00734.2), les cages ou boîtes de transport contenant les animaux doivent être vaporisées au peroxyde d'hydrogène.
- Les animaux en provenance de fournisseurs approuvés, arrivent par le débarcadère de l'animalerie du bloc R (R-00732). Les cages ou boîtes de transport contenant les animaux doivent être vaporisés au peroxyde d'hydrogène puis être acheminés au local d'hébergement.
- Aucun animal ne ressort vivant de ce secteur. Les carcasses des animaux sont placées dans un sac fermé et vaporisé au peroxyde d'hydrogène avant d'être mis au congélateur de l'étage 0.

III. Circulation du matériel dans les locaux du secteur souillé de dérivation et de cryopréservation de l'étage 0:

- Le matériel nécessaire au maintien des colonies (cages, eau et nourriture) arrive du monte-charge côté propre et est directement acheminé dans le local d'hébergement via l'antichambre.

- Tout le matériel d'hébergement (les cages souillées, la litière, les bouteilles d'eau, les mangeoires, les barquettes, la nourriture non consommée, etc.), est sorti du local d'hébergement dans un chariot fermé et acheminé à la stérilisation du 4e étage ou du Bloc T avant de retourner au laveur.
- Le Dry-Shipper est entreposé dans la salle R-00734. Suite à un export ou un import, le Dry-Shipper provenant de l'extérieur de l'animalerie, arrive par la porte R-00710 et est vaporisé de peroxyde d'hydrogène pour 5 minutes avant d'être acheminé vers la salle R-00734 et, s'il y a lieu, les échantillons sont transférés dans nos réservoirs d'entreposage.
- Les déchets produits seront désinfectés à leur sortie (vaporisation des sacs à ordures et sacs contenant les carcasses d'animaux).

IV. Marche à suivre pour l'hébergement des animaux du secteur souillé de dérivation et de cryopréservation de l'étage 0 :

- L'hébergement des animaux dans ce secteur est pour la plupart du temps de courte durée, soit de quelques jours à deux semaines ou plus selon l'âge des animaux. Il s'agit en majorité des mâles en attente d'euthanasie pour congélation de sperme ou de jeunes femelles donneuses d'ovules pour la fertilisation in vitro.
- À l'arrivée, les cages ou les boîtes de transport contenant les animaux à dériver sont ouvertes sous une enceinte de sécurité biologique. Les animaux sont placés dans des cages ventilées avec une bouteille d'eau et de la nourriture. La manipulation des souris (vivantes) à dériver est faite exclusivement sous enceinte de sécurité biologique. Lors de manipulation, la surface de travail et les mains sont humidifiées avec du peroxyde d'hydrogène.
- Les animaux reçoivent, à moins d'avis contraire, une nourriture standard ainsi que de l'eau traitée par osmose inverse stérile en bouteille. Les bouteilles sont changées à toutes les semaines. Les bouteilles en attente d'utilisation sont gardées à 4° C.
- Les changements de cages requis aux deux semaines sont faits sous enceinte de sécurité biologique et les cages sont autoclavées au 4e étage ou au Bloc T avant d'être acheminées à la laverie du 3e étage.

V. Marche à suivre pour la congélation du sperme :

- Lors de la congélation de sperme (95% des manipulations qui sont faites dans ce secteur), la cage du (ou des) mâle(s) dont le sperme est retiré du support est ouverte sous l'enceinte de sécurité biologique afin d'euthanasier le(s) mâle(s) et de plonger leurs carcasses dans un bain de peroxyde d'hydrogène.
- L'extérieur du bain est vaporisé. On doit retirer les manchons et changer de gants avant de transférer le bain dans la salle de procédure par la porte entre les deux locaux afin de récolter les queues d'épididymes et de congeler le sperme.
- Les cassettes contenant les pailles de sperme sont transportées dans un bain d'azote liquide, vaporisées au peroxyde d'hydrogène, jusqu'au lieu d'entreposage se situant à l'étage 0 ainsi qu'au 3e étage de l'animalerie.

- Suite à cette procédure, les surfaces de travail sont nettoyées au peroxyde d'hydrogène.

VI. Marche à suivre pour la récolte d'embryons :

- Lors de la congélation d'embryons, les cages des femelles donneuses sont retirées du support et ouvertes sous l'enceinte de sécurité biologique afin d'euthanasier les femelles et de plonger leur carcasse dans un bain de peroxyde d'hydrogène.
- L'extérieur du bain est vaporisé. On doit retirer les manchons et changer de gants avant de transférer le bain de la salle d'hébergement à la salle de procédure afin de récolter les oviductes et par la suite les embryons.
- Les embryons ainsi récoltés sont lavés et transférés dans un tube qui est vaporisé au peroxyde d'hydrogène. Le tube et son contenu sont transportés dans la zone SPF Élite pour lavage, congélation et/ou implantation.
- Suite à cette procédure les surfaces de travail sont nettoyées au peroxyde d'hydrogène.

VII. Marche à suivre pour la récolte d'ovule pour la FIV :

- Lors de la récolte d'ovules, les cages des femelles donneuses sont retirées du support et ouvertes sous l'enceinte de sécurité biologique afin d'euthanasier les femelles et de plonger leurs carcasses dans un bain de peroxyde d'hydrogène.
- L'extérieur du bain est vaporisé et le tout est transféré de la salle d'hébergement à la salle de procédure afin de récolter les oviductes et par la suite les ovules.
- Les embryons résultant de la FIV, sont lavés et transférés dans un tube qui est vaporisé au peroxyde d'hydrogène. Le tube et son contenu sont transportés dans la zone SPF Élite pour lavage, congélation et/ou implantation.
- Suite à cette procédure les surfaces de travail sont nettoyées au peroxyde d'hydrogène.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 26 juin 2023	• Modification de l'emplacement du congélateur